



DECISION N° 2023-914

Objet : Avenant n°1 au marché n°21.3D.HA.041 : Missions de réalisation du dossier de DUP et d'enquêtes parcellaires, projet de renouvellement urbain de la Noue à Montreuil

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'attribution en date du 21 juillet 2021 du marché n°23.3D.HA.041 relatif aux missions de réalisation du dossier de DUP et d'enquêtes parcellaires, projet de renouvellement urbain de la Noue à Montreuil, avec le groupement d'entreprises SEGAT (mandataire) / ATGT GEOMETRE EXPERT (cotraitant), dont le siège social du mandataire est situé au 31 rue Etienne Marey, 75020 PARIS, pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, reconductible 2 fois par période successive d'un an, pour un montant décomposé comme suit :

- Pour un montant global et forfaitaire de 24 500 € HT soit 29 400 € TTC ;
- Pour un montant de commande, pour la durée totale du marché, compris entre les seuils suivants :
 - Seuil minimum : sans seuil minimum ;
 - Seuil maximum : 10 000 € H.T.

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 afin de prolonger la durée du marché de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 093-200057875-20231228-D2023_914-CC

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n°23.3D.HA.041 relatif aux missions de réalisation du dossier de DUP et d'enquêtes parcellaires, projet de renouvellement urbain de la Noue à Montreuil, avec le groupement d'entreprises SEGAT (mandataire) / ATGT GEOMETRE EXPERT (cotraitant), dont le siège social du mandataire est situé au 31 rue Etienne Marey, 75020 PARIS, afin de prolonger la durée du marché de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2024 inclus.

Article 2 : DE PRECISER que l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Article 3 : D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Romainville, le

Signé électroniquement par Patrice BESSAC

Date de signature : 28/12/2023

Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publication : 28/12/2023